

Discours de M. Aboul, au nom du régiment de Touraine, relatif aux troubles qui agitent ledit régiment, lors de la séance du 26 juin 1790

Citer ce document / Cite this document :

Discours de M. Aboul, au nom du régiment de Touraine, relatif aux troubles qui agitent ledit régiment, lors de la séance du 26 juin 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVI - Du 31 mai au 8 juillet 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1883. pp. 478-480;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1883_num_16_1_7314_t1_0478_0000_8

Fichier pdf généré le 08/09/2020

n'étions persuadés que le temps amènera le repentir dans leur cœur, nous les dévouerions à l'infamie et à l'exécration publique, comme nous y dévouons d'avance tous ceux qui, par la suite, seraient assez audacieux et assez ennemis à l'Etat pour les imiter. Nous ne reconnaissons pour Français que les religieux observateurs de vos décrets.

Déjà pour les exécuter nous avons ouvert la carrière de nos travaux, de ces travaux qui doivent faire reflourir nos campagnes qu'avaient desséchées le despotisme, et la tyrannie des capitaineries sous laquelle notre département gémissait depuis si longtemps. Mais pour pénétrer plus avant dans cette carrière, pour la parcourir d'un pas ferme et assuré, nous vous supplions, Messieurs, de vouloir bien communiquer au plus tôt les instructions qui doivent diriger l'Assemblée administrative dans ses opérations.

L'amour du bien public dont elle est animée, le désir ardent qu'elle a de propager et d'affermir la Constitution, lui font attendre avec impatience le moment où elle pourra fournir dans toute son étendue la carrière que vous devez lui tracer, et où elle pourra prouver à l'Assemblée nationale et à toute la France, le patriotisme qui enflamme le cœur de tous les administrateurs.

Réponse de M. le Président.

L'Assemblée nationale est sensible aux expressions de votre patriotisme.

Elle regarde les assemblées de département comme les plus fermes appuis de la Constitution.

Elle s'occupe de vous préparer les instructions nécessaires pour vos travaux, et elle applaudit à la juste impatience que vous lui témoignez.

Vous désirez de voir ouvrir promptement devant vous la carrière civique à laquelle vous êtes envoyés.

Votre zèle est un sûr garant du succès avec lequel vous saurez la parcourir.

L'Assemblée nationale vous engage d'assister à sa séance.

Une députation de la basoche de Paris est introduite à la barre. L'orateur de la députation prononce le discours suivant (1) :

Messieurs,

Défendre la patrie, obéir aux lois que vous lui faites, tels ont été et seront toujours nos devoirs les plus chers et les plus sacrés.

Sous les drapeaux de la basoche nous avons fait tous nos efforts pour servir la cause commune ; si nous y sommes parvenus, notre propre satisfaction suffit à notre récompense.

Mais, Messieurs, lorsque vos sages décrets rappellent tous les hommes à l'union et à cette douce fraternité, qui peuvent seules faire le bonheur des nations, nous ne pouvons plus marcher sous les enseignes particulières, il faut, pour cimenter le pacte social, pour conserver le feu du patriotisme, abandonner toutes ces anciennes institutions du régime féodal, il faut se réunir aux drapeaux de la patrie, ne se parer que des couleurs qu'elle a adoptées, et enfin ne faire qu'un peuple de frères et d'amis.

C'est par l'accord de vos principes avec la raison, Messieurs, que vous avez décrété la réunion

de toutes les corporations militaires aux gardes nationales de l'Empire ; aussi les volontaires de la basoche se sont-ils empressés d'obéir respectueusement à vos décrets.

Déjà ils ont remis à leurs frères de la garde nationale, les armes meurtrières qu'ils avaient conquises en assaillant les murs du despotisme.

Déjà ils ont déposé dans le temple de l'Eternel et près de Philippe-le-Bel, les drapeaux qu'ils tenaient de son institution.

Enfin, pour dernier acte de leur corporation, ils viennent, dans ce Sénat auguste, témoigner leur obéissance à la loi et leurs respects aux dignes représentants de la nation ; ils viennent les assurer de leur réunion aux bataillons de la capitale ; et que, si leur ancien uniforme leur fut précieux, celui dont ils sont revêtus le leur sera encore davantage, puisqu'il est celui de la nation, et qu'il leur rappellera sans cesse l'esprit et la sagesse de votre décret.

Sous les drapeaux de la patrie, oubliant toutes ces chimériques distinctions, les ci-devant volontaires de la basoche n'auront plus d'autre tâche à remplir que d'obéir à vos lois et de les faire respecter, et, sous les ordres de leur général, de mériter l'amitié des bons citoyens et des braves militaires de la garde nationale, auxquels ils ont le bonheur d'être réunis.

M. le Président répond :

Messieurs,

Le patriotisme était dans vos cœurs, et vous venez encore d'adopter les couleurs que le patriotisme semble affectionner davantage.

Vous avez voulu qu'aucun signe extérieur ne pût vous distinguer de ces gardes citoyennes, avec lesquelles un sentiment commun vous confond par une heureuse alliance.

Concurrez avec elles à la sûreté de tous, à la paix publique ; vous serez par là les appuis de la Constitution.

Placé au milieu de vous, Messieurs, dans l'exercice de mes anciennes fonctions, je m'estime heureux d'être auprès de l'Assemblée nationale le garant de vos sentiments, et de pouvoir lui dire avec quel zèle et quels transports civiques vos cœurs s'indignaient contre les derniers coups du despotisme, et vos bras mêmes s'armaient pour en repousser les efforts.

Divers membres demandent l'impression du discours de la basoche et de la réponse de M. le Président.

Cette impression est ordonnée.

Trois députations sont introduites à la barre : Celle du régiment de Touraine infanterie, actuellement en garnison dans la ville de Perpignan ; celle de la municipalité de Perpignan ; celle des gardes nationales de la même ville.

Le sieur Aboul, député du régiment de Touraine présente un exposé justificatif de la conduite du régiment depuis le 19 mai jusqu'au 11 juin 1790. Cet exposé est ainsi conçu (1) :

Messieurs,

La nation n'est que trop informée des troubles qui agitent le régiment de Touraine ; nous croyons de notre devoir de lui adresser nos griefs et notre justification. Les faits seront ex-

(1) Ce discours n'a pas été inséré au *Moniteur*.

(1) Nous donnons ce document d'après la version du procès-verbal de l'Assemblée nationale. Ce texte diffère de celui du *Moniteur*.

posés simplement, et revêtus de ce caractère de précision qui accompagne toujours la vérité.

Faits.

La fraternité et l'union ont toujours régné entre le régiment de Touraine et les volontaires de Perpignan ; et nous nous empressons de leur rendre la justice, qu'ils n'ont jamais évité l'occasion de nous en donner les témoignages les plus sincères.

Le 19 mai, quelques grenadiers et quelques bourgeois se rencontrent, se réunissent et rentrent gaiement et sans tumulte, précédés d'un tambour qu'ils avaient fait appeler.

Cet accord, qui, sans contredit, remplit le vœu de la nation, pouvait-il désobliger personne ? Cependant trois officiers (les sieurs de Montalembert, la Peyrouze, et comte d'Urre) prétendent s'opposer à cette réunion, dont les milices françaises ont déjà donné tant d'exemples ; et sans égard pour les citoyens qui nous accompagnaient, ils s'écrient : *Vous vous déshonorez ! — Nous nous croyons honorés.* Voilà notre réponse. Ils s'échauffent, ils joignent les termes les plus insultants aux gestes les plus violents ; ils s'arment, et contre qui ? contre des citoyens qu'ils auraient dû défendre, et contre des soldats qui les avaient défendus. Nous leur représentons modérément que nous n'avons pas mérité de tels excès : ils insistent. Malgré la promesse faite aux bourgeois, le tambour est mis en prison. Le nommé Maréchal, adjudant, se charge de l'exécution de leurs ordres.

Ce dernier, lorsque nous gémissions sous un joug de fer, s'était acquis, par de longues vexations, l'exécration de tout le corps : depuis longtemps ulcérés, nous le déclarons, unanimement, indigne d'occuper une place dont il avait si longtemps abusé.

Pénétrés du même esprit de justice, nous portons nos regards sur un homme connu par de longs services, qui sut toujours concilier ses devoirs et l'amour du soldat. Notre choix est agréé, et le sieur Rochefort est reçu à la tête du régiment par le sieur d'Iversay, commandant.

Il nous restait un autre devoir à remplir. Trois officiers s'étaient armés contre nous ; mais nous n'étions point accoutumés à la haine de nos chefs ; et quels que fussent leurs torts, nous les avions oubliés. Nous leur offrons la réconciliation la plus sincère. Ils nous répondent encore une fois l'épée à la main : mais respectant en eux le caractère qui les environne, nous nous retirons. Après de tels excès, pouvaient-ils vivre parmi nous ? Ils partent d'eux-mêmes, et se séparent d'un corps qu'ils avaient deux fois outragé.

Jusqu'au 22 mai, tout se réduisit à quelques fêtes. Le service n'en souffrit point, et nous affectâmes de remplir nos devoirs plus scrupuleusement que jamais.

Tout est dans l'ordre jusqu'au 3 juin. Le sieur de Mirabeau arrive. Tout change de face. Il mande les bas-officiers ; il les accable des reproches les plus injustes. *Vous êtes 60, leur dit-il, et vous n'avez pu résister au régiment ! Moi seul j'ai repoussé 700 hommes à Paris.* Était-il question de résistance de la part des bas-officiers ? Ils s'étaient joints à nous.

Le lendemain, nous sommes commandés pour prendre les armes en grande tenue. Contre-ordre.

Quelques grenadiers et deux soldats de chaque compagnie sont députés auprès de M. de Mirabeau.

Ils l'invitent respectueusement à se rendre au quartier, pour quelques représentations qu'ils avaient à lui faire. — *Descendez, et je vous suis.* Voilà sa réponse. Il descend jusqu'à la porte sans chapeau, sans veste, muni cependant de son épée et accompagné de six officiers, et là, il s'écrie d'une voix effrayante : *De par le roi, soldats, retirez-vous, ou je vous déclare rebelles ! — Le régiment de Touraine ne fut jamais rebelle !* Tel fut le cri unanime.

Mais quel est notre étonnement : il foudroie sur nous l'épée à la main. Six officiers qui l'accompagnaient et qu'il avait apostés, sans doute, le suivent, l'un armé de pistolets, les autres de leurs épées. Trois hommes sont blessés. La plus juste indignation s'empare des esprits : *Aux armes, s'écrie-t-on, aux armes !* Et les citoyens, aussi indignés que nous, nous applaudissent.

Qu'on nous permette une réflexion : des citoyens s'assimilent et s'unissent à nous. Trois de nos officiers viennent fondre sur nous. Une première tentative ne leur suffit pas ; ils récidivent.

Notre colonel arrive ; nous lui portons respectueusement nos représentations ; et il nous égorge ! M. de Mirabeau portera-t-il partout ses fureurs et ses injustices ? A-t-il fait le serment de s'armer contre tous les enfants de la patrie ?

Qu'il ne se glorifie pas de notre retraite ! elle nous a plus honorés que lui. Il aura une reproche éternel à se faire, et nous n'aurons pas le regret cruel d'avoir trempé nos mains dans le sang d'un représentant de la nation et de notre colonel.

Dira-t-il que l'ivresse a eu quelque part à notre démarche : le résultat de notre conduite le démentira. Pourrait-il en dire autant ?

Mais reprenons les faits. Nous nous portons armés, et dans le plus grand ordre, sur la principale place de Perpignan. Nous transportons nos drapeaux chez le maire de la ville. Le sieur de Mirabeau s'y était retiré. Nous y laissons la garde ordinaire. Par une affectation dont il n'est point d'exemple, le lieu où reposent nos drapeaux est investi par deux cents hommes du régiment de Vermandois. A-t-on jamais ouï dire que les drapeaux d'un régiment aient été gardés par les soldats d'un autre ? Avons-nous jamais eu besoin de personne pour les conserver ? N'avons-nous pas prodigué notre sang pour les défendre ? Mais expliquons ce procédé. M. de Mirabeau, qui porte l'incendie partout, croyait établir l'animosité et la désunion entre les deux corps. La conduite de nos frères de Vermandois ne répondit pas à ses vues sanguinaires. A notre approche, ils se retirèrent, indignés de la surprise qu'on leur a faite.

M. de Cholet, lieutenant de roi, survient, et nous explique que M. de Mirabeau est porteur d'ordres du roi, qui nous enjoignent de recevoir les trois officiers qui se sont bannis eux-mêmes, et le nommé Maréchal remplacé par le sieur Rochefort.

Voilà donc votre mission expliquée, M. de Mirabeau ! Vous venez, l'épée à la main, nous ordonner de recevoir des officiers qui se sont retirés, pour s'être armés contre nous, et en vertu d'ordres du ministre. Les ordres ministériels doivent-ils être meurtriers ?

Notre réponse fut simple. Ce n'est point dans une rue et l'épée à la main qu'on intime les ordres du roi : par cela seul, ils sont récusables ; et leur objet, comparé à la manière de les présenter, nous impose la loi de les refuser.

Rendus au quartier, seconde tentative de M. de Cholet.

Voulez-vous être fidèles au roi, nous dit-on? N'avons-nous pas juré d'être fidèles à la nation, à la Constitution et au roi!

Il n'est pas question de la nation, nous dit-on.

Il est question de la nation, répondons-nous : ces trois pouvoirs sont inhérents et inséparables.

Offre de la somme de mille écus aux conditions susdites.

Cette offre est trop injurieuse pour qu'on la relève. Des moyens aussi bas n'ont jamais déterminé le régiment de Touraine. A-t-on pu croire qu'on obtiendrait notre désistement à prix d'argent?

Dernière tentative de M. de Cholet : Que ceux qui veulent leurs cartouches se portent en avant. — Serment de notre part ne nous désunit jamais.

Le fourrier des grenadiers est soupçonné de s'être laissé corrompre à prix d'argent ; d'avoir séduit huit grenadiers. Ils sont arrêtés et ils subiront, sans doute, la peine due à des traîtres, si l'on parvient à les convaincre.

Mais quelle interprétation peut-on donner à de pareilles offres? Nous savons les évaluer. Elles couvrent le dessein perfide de débânder, de ruiner l'armée et de rendre au despotisme le pouvoir que l'aveuglement lui laissa trop longtemps et que la raison lui a ravi. En vain l'aristocratie nous assiège ; en vain elle nous enveloppe : nous saurons déjouer ses menées insidieuses, et rien ne nous forcera à enfreindre le serment que nous fîmes à la patrie.

Et vous, braves concitoyens ! vous donnerez à notre justification et à nos motifs tout le poids dont ils sont susceptibles. Vous ne refuserez point à la vérité le témoignage qu'elle implore. Votre assentiment doit convaincre l'auguste Assemblée, à qui nous adressons nos griefs, que la rébellion et l'esprit de parti n'entrent pour rien dans le cruel devoir que nous remplissons aujourd'hui.

Tel est, Messieurs, l'exposé fidèle de nos griefs : c'est dans votre sein paternel que le brave régiment de Touraine verse ses douleurs. Devait-il s'attendre à de pareils excès de la part de ceux dont il fit si longtemps la gloire? Notre reproche n'est pas général. Il est encore des officiers qui conservent des droits éternels à notre amour et à notre respect ; mais ils voient nos peines, et ils se taisent ! leur cœur est-il moins ulcéré que le nôtre?

Nous sommes devenus, en quelque sorte, les objets de votre prédilection. Vous nous avez sauvés du joug dont le despotisme nous accabla si longtemps : le verrons-nous remplacé par un joug plus cruel encore? nous verrons-nous frappés par la main qui devrait concourir avec vous à notre bonheur?

Signé : les bas-officiers, grenadiers, fusiliers, et ABOUL, député.

M. Vergès, député de la commune de Perpignan, prononce ensuite le discours qui suit (1) :

Messieurs,

L'adresse que je viens de lire n'est que la bien faible expression des sentiments que vos pénibles travaux ont gravés dans tous les cœurs des citoyens de Perpignan. Tous les jours ils se disent, comme le reste des Français : Si nos fers sont brisés, si les droits de l'homme sont reconnus, si nous goûtons les douceurs d'avoir une patrie, si tous les jours nous nous y attachons plus

fortement, nous le devons aux dignes représentants de la nation, à leur infatigable activité, à leur inébranlable fermeté, aux lumières de leur saine philosophie.

Eh ! comment ce cri de reconnaissance n'aurait-il pas retenti d'un bout de la France à l'autre, dans le temps que vos décrets ont étonné l'univers attentif, dans le temps que des citoyens de toutes les nations sont venus vous payer, par leurs applaudissements, le tribut le plus mérité!

Qu'il est doux pour moi, Messieurs, d'être dans ce moment l'organe d'un peuple que vous avez rendu libre, et qui, fier de sa dignité, sent tout le prix de ce que vous avez fait pour lui ! Qu'il est doux pour moi d'exprimer son effusion, de pouvoir vous dire que sa reconnaissance se perpétuera d'âge en âge, que nous la transmettrons à nos derniers neveux, et qu'elle fera encore votre gloire dans le temps où vous n'existerez que par la sagesse de vos lois et par le souvenir de vos vertus.

Je suis porteur encore d'un verbal de la municipalité de Perpignan, approuvé par la commune, où sont constatés les faits relatifs à l'affaire du régiment de Touraine avec son colonel, et d'une nouvelle adresse qui annonce la délivrance de son maire et l'espoir d'une paix prochaine.

Je n'ai rien à ajouter, Messieurs, au détail des faits consignés dans ce verbal : la seule réflexion que je puisse me permettre, c'est d'observer combien il eût été utile que M. de Mirabeau se fût parfaitement concerté avec les officiers municipaux : comme lui, ils auraient reconnu toute l'importance de maintenir la discipline et la subordination dans les corps militaires ; mais, comme eux, il aurait senti combien il était dangereux de heurter de front l'opinion commune, de vouloir rétablir à force ouverte un adjudant dont il était public, dont il savait lui-même que le régiment avait de trop justes raisons de se plaindre.

Comme eux, il aurait senti de quelle conséquence il était d'épuiser, dans des circonstances aussi critiques, les moyens de douceur et de persuasion.

Comme eux, il aurait prévu les suites funestes que pouvait produire une démarche qui n'aurait pas été mûrement réfléchie.

Comme eux, enfin, il aurait senti combien l'enlèvement des cravates des drapeaux, dont le maire avait répondu sur sa tête, pouvait compromettre sa sûreté personnelle et la tranquillité publique.

Lorsque ce respectable vieillard, qui, après avoir servi la patrie dans les combats, se plaît à la servir encore par ses conseils, fut conduit à la citadelle, ce fut un coup de foudre pour les citoyens ; mais le régiment avait été outragé, les cravates de ses drapeaux manquaient, il ne voyait plus ces signes de gloire qu'il avait tant de fois défendus au prix de son sang ; il y allait de son honneur : pouvait-on attendre que des soldats français, calmes et tranquilles, écoutassent alors la voix de la raison?

Cependant le régiment de Touraine, même dans les premiers accès de sa fureur, n'a pas manqué aux égards dus à l'âge et aux vertus civiles et militaires de notre maire, et il lui a rendu la liberté dès qu'il a su qu'il allait revoir ses drapeaux.

Je n'ai pas été, Messieurs, le témoin oculaire des honneurs qu'on lui a rendus ; mais les milices citoyennes de Castelnaudary, de Carcassonne et Narbonne, et des endroits circonvoisins, confondues avec la garde nationale de Perpignan et avec les régiments de Touraine et de Vermandois,

(1) Le *Moniteur* n'a pas reproduit le discours de M. Vergès.